

## CONDITIONS FINANCIÈRES

les parties conviennent des conditions financières suivantes :

### • Loyer

#### 1° Fixation du loyer initial :

a) Montant du loyer mensuel, en Euros :

b) Modalités particulières de fixation initiale du loyer applicables dans certaines zones tendues :

- le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au décret fixant annuellement le montant maximum d'évolution des loyers à la relocation :  oui  non
- le loyer du logement objet du présent contrat est soumis au loyer de référence majoré fixé par arrêté préfectoral (article 140 de la loi ELAN) :  oui  non

• montant du loyer de référence (€/m<sup>2</sup>) :

• montant du loyer de référence majoré (€/m<sup>2</sup>) :

• complément de loyer (le cas échéant), si un complément de loyer est prévu, indiquer le montant du loyer de base, nécessairement égal au loyer de référence majoré, le montant du complément de loyer et les caractéristiques du logement justifiant le complément de loyer :  oui  non

Loyer de base, en Euros (égal au loyer de référence majoré) :

Complément de loyer :

Caractéristiques du logement justifiant le complément de loyer :

c) Informations relatives au loyer du dernier locataire (mention obligatoire dès lors que ce dernier a quitté le logement moins de dix-huit mois avant la signature du bail) :

• montant du dernier loyer acquitté par le précédent locataire :

• date de versement :

### • Charges récupérables

• Montant du forfait de charges, versé simultanément au loyer :

Les charges locatives accessoires au loyer principal sont récupérées par le bailleur sous la forme d'un forfait versé simultanément au loyer.

Ce forfait ne peut donner lieu à complément ou à régularisation ultérieure.

Ce montant forfaitaire est fixé en fonction des charges, prestations et impositions récupérables sur le locataire en vertu de la législation et du bail et ne peut pas être manifestement disproportionné.

